



## **La Vision de Rabat et appel à l'action**

### **Vision commune et éléments du plan d'action pour la gestion intégrée des zones côtières dans la région de Rabat-Sale-Kenitra (RSK)**

**Rabat, Maroc, 18 septembre 2018**

Dans le cadre du SWIM-H2020 SM, une consultation a été lancée par le Secrétariat d'Etat au développement durable et le SWIM-H2020 SM en vue de l'élaboration d'un plan de gestion intégrée des zones côtières de Rabat-Salé-Kenitra (RSK) Région, comme une contribution à la rédaction du Plan national pour le littoral en préparation et la stratégie nationale marocaine pour le développement durable

Les participants représentant les principales parties prenantes se sont réunis les 17 et 18 septembre 2018 à Rabat, au Maroc:

- ayant pris connaissance des résultats du diagnostic de l'état du littoral de la région qui a mis en évidence les principaux aspects de la zone côtière en termes d'atouts, d'opportunités, de faiblesses et de menaces qui doivent être correctement adressés pour permettre le développement durable de la région côtière, ont réalisé que la zone côtière de la région est sans aucun doute très dynamique avec un potentiel de croissance important encore inexploité et des ressources humaines et naturelles vitales qui doivent être pleinement développées,
- ayant pris connaissance des progrès réalisés par l'adoption de la Charte pour l'environnement et le développement durable et la loi 81.12 pour le littoral,
- ayant pris connaissance des nouvelles tendances en matière de gestion de systèmes côtiers similaires dans la région méditerranéenne et au-delà, ils ont reconnu que la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) était l'instrument le plus approprié pour assurer la durabilité des biens et des services fournis par ces territoires,
- ayant également pris connaissance de la GIZC appliquée en synergie avec d'autres approches internationales ou régionales "intégrées" telles que la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), le cadre régional d'adaptation au changement climatique pour les zones marines et côtières méditerranéennes, la stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD).

Cette approche offre une excellente occasion d'appliquer le cadre méthodologique intégratif (CMI), dont les lignes directrices visent à:

- o Identifier les opportunités et les solutions pour une gestion convergente des zones côtières, des bassins versants, des aquifères et des eaux souterraines;



Ce projet est financé par l'Union Européenne

- Intégrer les considérations relatives au changement climatique en tant que question transversale tout au long du processus de planification et de mise en œuvre dans les zones côtières ;
- Soutenir la participation active des parties prenantes et de la société civile à la planification et à la gestion des zones côtières;
- Aborder et combattre efficacement les pratiques non durables comme celles identifiées ci-après:
  - rejet d'eaux usées non traitées d'origine domestique, agricole et industrielle entraînant une pollution aiguë des eaux de surface et des eaux souterraines;
  - production et collecte inappropriées ainsi que mise en décharge de quantités considérables de déchets solides urbains et industriels;
  - expansion incontrôlée de l'étalement urbain le long de la côte, y compris dans les zones à haut risque et vulnérables exerçant une pression foncière croissante sur les ressources naturelles et les écosystèmes fragiles;
  - protection insuffisante des écosystèmes naturels précieux;
  - préparation insuffisante pour faire face aux changements climatiques induits et à d'autres événements naturels extrêmes tels que les inondations;
  - exploitation excessive des ressources naturelles, y compris les eaux souterraines, les sables dunaires et les graviers fluviaux, les ressources halieutiques, le bois forestier,..., avec des conséquences socio-économiques importantes;
  - tourisme balnéaire de masse qui ne respecte pas la capacité de charge (« carrying capacity ») du littoral, entraînant une dégradation des écosystèmes et créant de graves disparités entre la zone côtière et son arrière-pays;
  - faible gouvernance entraînant un manque de coordination entre les différents départements et secteurs et processus participatifs insuffisants qui ne permettent pas une gestion globale et intégrée de la zone côtière.

A cette fin, nous proposons ce qui suit:

La région a besoin d'une **Vision Commune** stratégique concertée et partagée par toutes les parties prenantes à mettre en œuvre dans le cadre d'un plan d'action bien articulé. Cette **Vision Commune** doit aborder les incohérences et transformer, dans la mesure du possible, les défis actuels en opportunités pour demain.

Constituée d'intentions et d'aspirations impliquant tous les acteurs, la vision commune vise à améliorer la régionalisation avancée et la gouvernance des zones côtières et à permettre une gestion qui exploite toutes les opportunités ainsi que les bonnes pratiques existantes, appliquées dans d'autres régions.

La vision commune souhaitée peut être inspirée d'une série de lignes directrices largement acceptées et d'actions proposées (PAM, SMDD, ODD ...) qui sont adaptées à la région de la RSK.



Notre **vision globale** est:

La RSK est une région avec une cohésion territoriale et sociale consolidée ayant des écosystèmes côtiers et marins productifs et biologiquement diversifiés. Ses communautés sont prospères et contribuent au développement durable pour le bien-être des générations actuelles et futures. Cet objectif est atteint grâce à des valeurs partagées : coopération, solidarité, équité et gouvernance participative.

A cet effet, notre **vision commune** et **notre appel à l'action** comprend les éléments suivants pour guider un plan d'action qui:

- ▶ Fournit un logement décent à toute la population de la région côtière;
- ▶ Réduit les disparités territoriales en appliquant une planification spatiale efficace, garantissant l'accès aux services de base: systèmes sanitaires et médicales éducation, ... entre la zone côtière et son arrière-pays. Le développement de ce dernier réduira les pressions sur la côte;
- ▶ Désigne et restaure les sites historiques et promeut le patrimoine culturel matériel et immatériel de la région;
- ▶ Promeut le capital humain, en particulier les jeunes professionnels afin qu'ils deviennent les protagonistes du développement futur de la région;
- ▶ Encourage le partenariat public-privé afin de promouvoir un modèle économique innovant, durable, ciblant la création des opportunités de travail, la qualité, et la valeur ajoutée y compris l'économie bleue;
- ▶ Promeut une gestion efficace des déchets visant à assurer que :
  - toutes les eaux usées de la zone soient traitées, réutilisées au maximum et désinfectées avant d'être rejetées dans la mer afin de lutter efficacement contre la pollution des eaux de surface et des eaux souterraines;
  - l'utilisation d'engrais et de pesticides soit considérablement réduite;
  - les habitations domestiques soient raccordées au réseau public d'approvisionnement en eau et d'assainissement;
  - toutes les industries de la région aient un système de traitement des eaux usées qui applique les meilleures techniques disponibles;
  - tous les déchets solides produits dans la région soient gérés de manière durable et intégrée selon l'approche de réduction-réutilisation-recyclage et les principes de l'économie circulaire.
- ▶ Restaure les sites naturels d'intérêt biologique et écologique (SIBE) et protège les écosystèmes, en mettant l'accent sur les zones humides côtières tout en préservant leur biodiversité et les services écosystémiques qu'ils peuvent fournir;
- ▶ Protège les dunes de l'extraction de sable non réglementée et les stabilise par des procédés naturels si nécessaire ;
- ▶ Protège les plages contre l'érosion et, si nécessaire, les alimente artificiellement;
- ▶ Libère le domaine maritime public et les plages de toute occupation non autorisée;
- ▶ Rationalise l'utilisation des ressources en eau, y compris les ressources non conventionnelles;
- ▶ Protège les aquifères côtiers de la surexploitation et, si possible, les recharge pour limiter leur salinisation;
- ▶ Veille à ce que la GIZC et son plan d'action, pour être efficaces, s'appuient sur :



Ce projet est financé par l'Union Européenne

- l'implication de tous les niveaux de gouvernance et des différentes entités de la région (municipalités, provinces, préfectures et régions) ;
  - la coordination des politiques et stratégies sectorielles ;
  - un système de gouvernance approprié avec la participation active des parties prenantes concernées, y compris les élus;
  - une mobilisation de ressources humaines et financières suffisantes;
  - le renforcement des capacités de toutes les parties prenantes (administrations nationales, régionales et locales, société civile, universitaires, secteur privé, etc.) pour intégrer l'approche de la GIZC dans les processus de planification;
  - la mise en place éventuelle d'un comité intersectoriel fonctionnant comme un mécanisme participatif actif.
- ▶ Assure une exécution complète des dispositions légales existantes et à venir (par exemple, zone de retrait non constructible de 100 m, interdiction de toute construction non autorisée sur le littoral et extraction de sable et de gravier non contrôlée);
  - ▶ Assure le renforcement du rôle et des capacités de la police de l'environnement et de l'eau en fournissant des moyens adéquats pour sa mission ;
  - ▶ Etablit un système de suivi fiable, basé sur un ensemble d'indicateurs pour évaluer la mise en œuvre et les résultats du plan d'action;
  - ▶ Implique et renforce le rôle de l'Observatoire régional de l'environnement et du développement durable;
  - ▶ Met en place un système d'alerte rapide en cas d'inondation et de tsunami;
  - ▶ Développe et renforce les capacités des parties prenantes dans les domaines techniques liés à la gestion des zones côtières pour garantir leur appropriation et leur efficacité;
  - ▶ Développe et met en place un programme de sensibilisation du public et d'éducation formelle, non-formelle et informelle sur le développement durable traitant les problèmes des zones côtières;
  - ▶ Promeut le processus participatif par le biais de campagnes de communication et de sensibilisation pour des groupes ciblés tels que les agriculteurs, les pêcheurs, les femmes et la communauté en général;
  - ▶ Promeut la recherche scientifique (sur des thématiques telles que la biodiversité, la circulation dynamique de l'eau, la qualité de l'eau, les procédés de sédimentation ainsi que l'évaluation économique des services écosystémiques, etc.) et l'innovation dans le domaine de la GIZC en profitant de la présence d'universités et de centres de recherche dans la région;

Nous, les parties prenantes présentes à cet atelier, nous engageons à continuer de travailler ensemble de manière participative afin de contribuer à l'élaboration du **plan d'action** qui reflète notre **vision commune** et à travers lequel nous réaliserons nos aspirations par des actions concrètes;

Nous encourageons les autorités locales et nationales, les bailleurs de fonds et les organisations internationales à soutenir la mise en œuvre de ce **plan d'action** et toutes les infrastructures et initiatives nécessaires.

Rabat, 18 septembre 2018